

Qu'est-ce qu'un FRV?

En termes simples, un fonds de revenu viager, ou FRV, c'est un type de fonds enregistré qui vous verse un revenu de retraite périodique.

Comment fonctionne le FRV?

Votre employeur peut vous offrir un régime de retraite qui vous permet d'épargner une partie de votre salaire pour la retraite. Cette épargne est « immobilisée » – c'est-à-dire bloquée – jusqu'à votre retraite. Vous pouvez ensuite transférer une partie ou la totalité de cet argent pour acheter un FRV, une rente viagère, ou les deux. Beaucoup de gens choisissent un FRV.

Le montant que vous pouvez transférer peut être soumis à certaines limites. Cela dépend des règles de votre régime initial et de la province où il est enregistré.

Vous pouvez choisir le montant du revenu que vous allez retirer, à l'intérieur du minimum et du maximum autorisés. En effet, la Loi de l'impôt sur le revenu fédérale établit le pourcentage minimum pour l'ensemble du Canada. C'est ce que vous devez retirer de votre FRV chaque année. Le pourcentage maximum, lui, est déterminé par la loi fédérale ou provinciale sur les régimes de retraite. Il n'est donc pas le même pour tout le monde.

Ces limites sont aussi basées sur votre âge... le solde de votre compte... et votre espérance de vie.

Quels types de placements peut-on détenir dans un FRV?

Vous avez plusieurs options de placement. Par exemple, les fonds communs de placement... les fonds distincts... ou les certificats de placement garanti (ou CPG).

Pourquoi envisager un FRV?

L'argent dans un FRV est à l'abri de l'impôt. Cela signifie que vous ne payez de l'impôt que sur le revenu de retraite que vous retirez chaque année. Un FRV vous donne aussi un certain contrôle sur votre revenu et vos placements. Cela peut vous aider à personnaliser votre plan de retraite.

Pour d'autres conseils et outils, visitez sunlife.ca.